Gastout & Co

Av Xavier Henrard, 49

1150 Bruxelles

Le 15 avril 2008

Thomas & Piron s.a.
Bierges
attn Mr Noël Panier

Messieurs,

conc.: N/ projet d'immeuble à Perbais / Walhain St Paul

Suite à notre lettre du 8 mars, portant sur les répercussions financières annoncées de la mise en application de la nouvelle réglementation en matière de transmission sonore et sécurité de vitrage, nous nous sommes rencontrés ce 14 avril pour clarifier quelque peu votre devis complémentaire daté du 5 mars.

Nous savons maintenant que le budget supplément de 90.423 € HTVA annoncés est en partie seulement (30 à 40.000 €) dus à l'application de la nouvelle norme, le solde, soit environ 50 à 60.000 €, étant dus à un accroissement de la superficie bâtie par rapport au référentiel ayant servi à l'établissement du devis initial.

 Donc en revenant à une superficie bâtie de 182 m², votre devis corrigé par l'application de la nouvelle norme serait au maximum de 512.000 € (TTC) + (30 …. 40000 €) x 1.21, soit entre 548.000 et 560.000€ TTC.

Nous nous étions fixé comme limite 520.000 € étant donné l’offre du marché tant à la revente d’appartements qu’à la location d’appartements. Néanmoins pour mener à bien la convention d’étude, nous sommes d’accord de repartir sur une base budgétaire de 550.000 € TTC , soit 30.000 € au delà du plafond que nous nous étions fixé, tout en espérant que l’on trouve durant l’étude des postes qui permettront de se rapprocher de notre objectif financier initial.

Nous aimerions pour poursuivre l’étude, réactualiser le document « engagements de Thomas et Piron » puisque la date prévue pour le permis de bâtir ne sera pas tenue (15/4/2008). Nous aimerions dès lors mettre un addendum dans la convention d’étude pour préciser la date ultime de fin de la convention, et cela de manière à garder la date de fin de construction au printemps 2009.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

 pour Gastout & Co,
 R. Cl. Gastout